

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Comptes Administratifs – Exercice 2015 (Rap. M. le Maire)
- 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - 7 – Cellules Commerciales de Bernon
- b) Comptes de gestion du Receveur Municipal – Exercice 2015 (Rap. M. le Maire)
- 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - 7 – Cellules Commerciales de Bernon
- c) Affectation des résultats de l'exercice 2015 (Rap. M. le Maire)
- 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - 7 – Cellules Commerciales de Bernon
- d) Office de Tourisme Epernay « Pays de Champagne » et mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - remplacement de représentants aux Conseils d'Administration (Rap. M. le Maire)
- e) Impôts locaux – fixation des taux d'imposition 2016 (Rap. M. le Maire)
- f) Décision modificative n°1 – exercice 2016 (Rap. Mme MAZY)
- g) Adaptation du régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives (Rap. Mme MAZY)
- h) Avis du Conseil Municipal concernant l'autorisation de déroger au repos dominical pour l'entreprise De Castellane (Rap. Mme MAZY)
- i) Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de véhicules du parc automobile de la Ville d'Epernay au Centre Communal d'Action Sociale (Rap. Mme MAZY)

- j) Groupement de commandes « Fournitures de carburants » - conclusion d'une Convention constitutive entre la Ville d'Epernay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (Rap. Mme MAZY)
- k) Groupement de commandes « Equipements de protection individuelle et vêtements de travail » - conclusion d'une convention constitutive entre la Ville d'Epernay, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (Rap. Mme MAZY)
- l) Garantie d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A d'HLM – Plurial Novilia pour le financement de la réhabilitation thermique de logements (Rap. Mme MAZY)
- m) Garantie d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A. d'HLM – Le Foyer Rémois pour le financement de la construction de 15 logements collectifs situés avenue du Maréchal Foch à Epernay (Rap. Mme MAZY)
- n) Garantie d'emprunt auprès du Crédit Industriel et Commercial au profit de l'association de Villepinte pour la rénovation de l'établissement MECS Foyer Sainte-Chrétienne à Epernay (Rap. Mme MAZY)
- o) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme MAZY)
- p) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)
- q) Délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rap. M. MOIT'TIE)
- r) Désaffectation et vente de matériels de la Cuisine Centrale (Rap. Mme LEGRAS)

3- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Contrat de ville – programmation 2016 (Rap. Mme CHARIF)
- b) Bourse au permis de conduire – attribution (Rap. Mme CHARIF)

4- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Signature d'une convention partenariale relative à l'organisation du Raid Aventure (Rap. M. MARANDON)
- b) Attribution d'une aide dans le cadre du dispositif BAFA à coût zéro (Rap. M. MARANDON)
- c) Convention de mécénat entre la Ville d'Epernay et le supermarché NETTO (Rap. M. DEMONGIN)
- d) Chantier des collections du Musée d'Epernay renouvellement et création de poste d'assistant de conservation du patrimoine demandes de subventions (Rap. M. DEMONGIN)
- e) Organisation de deux actions en préfiguration au Label Pays d'Art et d'Histoire – demande de subventions (Rap. M. DEMONGIN)
- f) Programme de numérisation, restauration et traitement du fonds ancien de la médiathèque – numérisation et restauration de documents d'archives demandes de subventions (Rap. M. DEMONGIN)

5- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Projet d'effacement de réseaux 2016 (Rap. M. VERDIER)
- b) Convention portant autorisation de passage de deux réseaux vinaire complémentaires sous la rue Lochet à la maison de Champagne PERRIER-JOUËT pour le raccordement d'une future cuverie (Rap. M. VERDIER)
- c) Modification portant sur les modalités d'un contrat préalable à la cession d'un ensemble immobilier situé 1, rue de la Justice de paix et 2, rue Henri Martin à Epernay (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Avis motivé sur la demande d'autorisation de la création d'une chambre funéraire pour la S.A.R.L pompes funèbres de la Vallée de la Marne (Rap. Mme LEGRAS)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2341

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2342

**2a1-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015
BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget principal repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-3 832 827,08	3 224 427,08	12 709 547,14	15 090 195,00	1 772 247,86
Fonctionnement	5 459 466,15	-3 224 427,08	42 485 518,06	45 970 943,27	5 720 464,28
TOTAUX	1 626 639,07	0,00	55 195 065,20	61 061 138,27	7 492 712,14

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de :

- 7 140 700 € en investissement
- 620 800 € en fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de :

- 3 670 100 € en investissement
- 132 000 € en fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2343

2a2-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 - PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe Parking repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	173 650,78	298 349,22	1 257 946,60	416 475,11	-369 471,49
Fonctionnement	369 051,24	-298 349,22	393 818,75	582 178,05	259 061,32
TOTAUX	542 702,02	0,00	1 651 765,35	998 653,16	-110 410,17

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de :

- 1 091 400 € en section d'investissement
- 2 100 € en section de fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de 1 393 000 € en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaiet présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaiet excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2344

2a3-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 - CAMPING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe Camping repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	36 702,38	0,00	100 779,71	100 172,27	36 094,94
Fonctionnement	6 612,36	0,00	221 432,74	221 638,54	6 818,16
TOTAUX	43 314,74	0,00	322 212,45	321 810,81	42 913,10

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de 33 400 € en section d'investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2345

2a4-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 – CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe Cuisine Centrale repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 5	Résultat de clôture 2015
Investissement	2 344,40	0,00	35 158,50	33 723,96	909,86
Fonctionnement	44 870,14	0,00	638 297,98	601 936,90	8 509,06
TOTAUX	47 214,54	0,00	673 456,48	635 660,86	9 418,92

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2346

2a5-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 – CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe Chauffage Urbain repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	-1 335,49	0,00	1 054 767,92	1 056 849,96	746,55
TOTAUX	-16 495,49	0,00	1 054 767,92	1 056 849,96	-14 413,45

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de 15 160 € en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2347

**2a6-COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 – CELLULES
COMMERCIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe Cellules Commerciales repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-250 678,00	0,00	0,00	138 322,00	-112 356,00
Fonctionnement	63 152,50	0,00	141 622,00	203 148,08	124 678,58
TOTAUX	-187 525,50	0,00	141 622,00	341 470,08	12 322,58

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de 800 000 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2348

**2a7- COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 – CELLULES
COMMERCIALES DE BERNON**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2015, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Vu les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe Cellules Commerciales Bernon repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00	0,00	0,00	5 930,10	5 930,10
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	5 930,10	5 930,10

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de 368 800 € en section d'investissement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2015 à la somme de 362 900 € en investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits soldés.

Monsieur le Maire sort avant la mise aux voix.

Adopté à la majorité des votants (27 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2349

**2b1-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2015 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-3 832 827,08	3 224 427,08	12 709 547,14	15 090 195,00	1 772 247,86
Fonctionnement	5 459 466,15	-3 224 427,08	42 485 518,06	45 970 943,27	5 720 464,28
TOTAUX	1 626 639,07	0,00	55 195 065,20	61 061 138,27	7 492 712,14

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances, du 14 mars 2016,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2350

2b2-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015 – PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Parking,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2015 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	173 650,78	298 349,22	1 257 946,60	416 475,11	-369 471,49
Fonctionnement	369 051,24	-298 349,22	393 818,75	582 178,05	259 061,32
TOTAUX	542 702,02	0,00	1 651 765,35	998 653,16	-110 410,17

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2351

**2b3-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2015 – CAMPING**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2015 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	36 702,38	0,00	100 779,71	100 172,27	36 094,94
Fonctionnement	6 612,36	0,00	221 432,74	221 638,54	6 818,16
TOTAUX	43 314,74	0,00	322 212,45	321 810,81	42 913,10

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à la majorité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2352

2b4-COMpte DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2015 – CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Cuisine Centrale,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2015 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 5	Résultat de clôture 2015
Investissement	2 344,40	0,00	35 158,50	33 723,96	909,86
Fonctionnement	44 870,14	0,00	638 297,98	601 936,90	8 509,06
TOTAUX	47 214,54	0,00	673 456,48	635 660,86	9 418,92

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2353

2b5-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015 –CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Chauffage Urbain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2015 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	-1 335,49	0,00	1 054 767,92	1 056 849,96	746,55
TOTAUX	-16 495,49	0,00	1 054 767,92	1 056 849,96	-14 413,45

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2354

2b6- COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015 –CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Cellules Commerciales,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2015 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-250 678,00	0,00	0,00	138 322,00	-112 356,00
Fonctionnement	63 152,50	0,00	141 622,00	203 148,08	124 678,58
TOTAUX	-187 525,50	0,00	141 622,00	341 470,08	12 322,58

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2355

**2b7- COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
EXERCICE 2015 –CELLULES COMMERCIALES DE BERNON**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Cellules Commerciales Bernon,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2015 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2015	Mandats 2015	Titres 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00	0,00	0,00	5 930,10	5 930,10
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	5 930,10	5 930,10

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2356

2c1-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2015 du budget principal Ville,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -1 698 352,14 €,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 5 231 664,28 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 1 698 352,14 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 4 022 112,14 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 abstentions : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2357

2c2-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe Parking,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à – 67 871,49 €,

Vu le résultat 2015 après reste à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 256 961,32 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 67 871,49 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 191 189,83 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 abstentions : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 26.06 2015 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2358

**2c3-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
CAMPING**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe Camping,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 2 694,94 €,

Vu le résultat 2015 de la section de fonctionnement s'élevant à 6 818,16 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2015 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 abstentions : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2359

**2c4-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
CUISINE CENTRALE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 909,86 €,

Vu le résultat 2015 de la section de fonctionnement s'élevant à 8 509,06 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2015 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2360

**2c5-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
CHAUFFAGE URBAIN**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe Chauffage Urbain,

Vu le résultat 2015 de la section de fonctionnement s'élevant à 746,55 €,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section d'investissement, s'élevant à 0 €

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2015 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2361

**2c6- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
CELLULES COMMERCIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe Cellules Commerciales,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 687 644,00 €,

Vu le résultat 2015 de la section de fonctionnement s'élevant à 124 678,58 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2015 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2362

**2c7- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
CELLULES COMMERCIALES DE BERNON**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe Cellules Commerciales Bernon,

Vu le résultat 2015 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 30,10 €,

Vu le résultat 2015 de la section de fonctionnement s'élevant à 0 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2015 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Epervay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LORCA.

Délibération n° 16-2363

**2d1-OFFICE DE TOURISME EPERNAY « PAYS DE CHAMPAGNE »
REPLACEMENT DE REPRESENTANTS AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne',

Vu la délibération 14-156, du 26 mai 2014, portant désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'OTEPC,

Considérant qu'il convient de remplacer, à sa demande, un de ces représentants,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROCEDE à la désignation de son représentant au Conseil d'Administration de l'OTEPC, en remplacement de Madame Hélène DEVILLIERS

Nombre de votants : 35
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18 voix

Est candidat et a obtenu :

- Christian DEMONGIN : 35 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu

- Christian DEMONGIN

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2363bis

**2d2- MISSION COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE
REPLACEMENT DE REPRESENTANTS AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Vu les statuts de l'association « Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »,

Considérant qu'il convient, de désigner un représentant de la commune au Conseil d'Administration de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROCEDE à la désignation de son représentant au Conseil d'Administration de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Nombre de votants : 35
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18 voix

Est candidate et a obtenu :

- Anne-Marie LEGRAS : 35 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élue

- Anne-Marie LEGRAS

PRECISE que cette désignation prendra effet simultanément avec la désignation du Maire par la Région.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2364

2e-IMPÔTS LOCAUX –FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Après communication des éléments prévisionnels relatifs aux nouvelles bases d'imposition, aux nouveaux taux de références ainsi qu'aux allocations compensatrices et dotations liées à la réforme fiscale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'Habitation	25,19%
Taxe foncière bâti	24,28%
Taxe foncière non bâti	34,73%
Cotisation Foncière des Entreprises	20,01%

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 3 abstentions : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD – 1 contre : M. Marc LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2365

2f-DECISION MODIFICATIVE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 2 abstentions : Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS – 2 contre : William RICHARD M. Marc LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2366

**2g-ADAPTATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AU CADRE
D'EMPLOI DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu le décret 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu la délibération n°99-886 en date du 18 janvier 1999 relative à l'indemnité de sujétion spéciale réservée aux conseillers des activités physiques et sportives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant que le décret n°2002-1105 du 30 août 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires est abrogé au 31 décembre 2015,

Considérant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été mis en place dans les différents corps de la Fonction Publique d'Etat et que les cadres d'emploi équivalents dans la Fonction Publique Territoriale en bénéficieront dans les mêmes conditions.

Considérant que la mise en place de ce nouveau dispositif implique une refonte totale du régime indemnitaire de chaque collectivité.

Considérant que, s'agissant du cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives, la mise en place du RIFSEEP est rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2016.

Considérant que, dans l'attente de l'instauration du RIFSEEP à l'échelle de la collectivité, il convient de maintenir le montant du régime indemnitaire perçu mensuellement par les conseillers des activités physiques et sportives.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est mise en place pour le cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives.

Article 2 – L'IFSE se substitue à l'ensemble des primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions versées antérieurement, hormis celles prévues par l'arrêté du 27 août 2015 précité.

Article 3 – Le montant indemnitaire mensuel perçu préalablement est maintenu à titre individuel.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour –1 contre : Mme Hélène PERREIN).

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2367

**2h-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE
DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENTREPRISE DE CASTELLANE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-20 et L 3132-21,

Vu la demande de la société Champagne DE CASTELLANE sollicitant l'autorisation de déroger au repos dominical pour la période du 12 mars au 23 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre Ville,

Considérant que l'autorisation de dérogation ne peut être accordée qu'après avis du Conseil Municipal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la commune,

Considérant que la demande est motivée par l'ouverture dominicale des caves et musées de cette Maison de Champagne durant la saison touristique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par la Société Champagne DE CASTELLANE, du 12 mars au 23 décembre 2016, pour le personnel d'accueil concerné par ces activités saisonnières.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour –2 abstentions : Mme Hélène PERREIN, M. William RICHARD).

Mme Candie LHEUREUX ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2368

**2i-AVENANT N°3 DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES
DU PARC AUTOMOBILE DE LA VILLE D'EPERNAY
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du 7 mars 2005 et ses avenants n°1 et 2 respectivement en date du 28 juin 2007 et du 12 août 2014, portant mise à disposition de véhicules de la Ville d'Epernay au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le véhicule frigorifique immatriculé 832 AKJ 51, auparavant utilisé par la Cuisine Centrale, est désormais affecté à l'Épicerie Sociale gérée par le C.C.A.S,

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention en concluant un avenant n°3,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°3 ci-joint,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2369

**2j-GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE DE CARBURANTS »
CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE
LA VILLE D'EPERNAY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'EPERNAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la délibération n°15-2020 en date du 16 novembre 2015 portant conclusion d'une convention constitutive de groupement de commande en vue de la passation d'un marché de fourniture de carburants,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et la Compagnie des Transports du Pays de Champagne (C.T.P.C.),

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant que les conditions contenues dans le projet de convention examiné lors de la séance du 16 novembre 2015 ont été modifiées de manière substantielle et intègre une nouvelle personne morale,

Considérant la nécessité de délibérer à nouveau sur ce dossier et le projet de convention,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération n°15-2020 du 16 novembre 2015,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et la Compagnie des Transports du Pays de Champagne (C.T.P.C.) pour la fourniture de carburants,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et la Compagnie des Transports du Pays de Champagne (C.T.P.C.) ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 60622 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2370

**2k- GROUPEMENT DE COMMANDES « EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLE ET VETEMENTS DE TRAVAIL »
CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE
LA VILLE D'EPERNAY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'EPERNAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et la C.C.E.P.C., pour les « équipements de protection individuelle et de vêtements de travail »,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2015,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et la C.C.E.P.C. pour l'achat d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et la C.C.E.P.C. ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2371

**211-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – PLURIAL NOVILIA POUR
LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION THERMIQUE
DE 10 LOGEMENTS SITUES 13,14 ET 15 ALLEE DES NOELS**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – PLURIAL NOVILIA en date du 2 novembre 2015, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la réhabilitation thermique de 10 logements situés 13,14 et 15 Allée des Noëls,

Vu le contrat de prêt n° 41533 en annexe signé entre la S.A d'HLM – PLURIAL NOVILIA, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 320 000 €, réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PAM (Prêt Complémentaire d'Amélioration) de 199 000 €,
- Prêt PAM Eco-Prêt de 121 000 €.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant l'intérêt de voir ces travaux se réaliser afin d'améliorer le confort des logements et de diminuer les charges de chauffage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 320 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 41533 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2372

**212-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – PLURIAL NOVILIA POUR
LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION THERMIQUE DE
61 LOGEMENTS SITUES ALLEE ET IMPASSE DES NOELS
IMPASSE DU PRE AUX CROIX**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – PLURIAL NOVILIA en date du 4 décembre 2015, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la réhabilitation thermique de 61 logements situés Allée et Impasse des Noëls – Impasse du Pré au Croix,

Vu le contrat de prêt n° 43117 en annexe signé entre la S.A d'HLM – PLURIAL NOVILIA, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1 321 206 €, réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PAM (Prêt Complémentaire d'Amélioration) de 809 206 €,
- Prêt PAM Eco-Prêt de 512 000 €.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant l'intérêt de voir ces travaux se réaliser afin d'améliorer le confort des logements et de diminuer les charges de chauffage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 1 321 206 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 43117 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2373

**213-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – PLURIAL NOVILIA
POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION THERMIQUE DE
39 LOGEMENTS SITUES ALLEES DE QUEBEC ET DE MONTREAL**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – PLURIAL NOVILIA en date du 4 décembre 2015, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la réhabilitation thermique de 39 logements situés Allées de Québec et de Montréal,

Vu le contrat de prêt n° 42657 en annexe signé entre la S.A d'HLM – PLURIAL NOVILIA, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 888 328 €, réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PAM (Prêt Complémentaire d'Amélioration) de 411 828 €,
- Prêt PAM Eco-Prêt de 476 500 €.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant l'intérêt de voir ces travaux se réaliser afin d'améliorer le confort des logements et de diminuer les charges de chauffage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 888 328 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 42657 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2374

**214-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – PLURIAL NOVILIA
POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION THERMIQUE DE
44 LOGEMENTS SITUES RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – PLURIAL NOVILIA en date du 4 décembre 2015, sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la réhabilitation thermique de 44 logements situés rue Jean-Jacques-Rousseau,

Vu le contrat de prêt n° 43423 en annexe signé entre la S.A d'HLM – PLURIAL NOVILIA, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 886 000 €, réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PAM (Prêt Complémentaire d'Amélioration) de 298 000 €,
- Prêt PAM Eco-Prêt de 588 000 €.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant l'intérêt de voir ces travaux se réaliser afin d'améliorer le confort des logements et de diminuer les charges de chauffage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 886 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 43423 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2375

**2m-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A D'HLM – LE FOYER REMOIS
POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS
COLLECTIFS SITUES AVENUE DU MARECHAL FOCH A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – LE FOYER REMOIS sollicitant les garanties d'emprunts afin de financer la construction de 15 logements collectifs situés Avenue du Maréchal Foch,

Vu le contrat de prêt n° 46224 en annexe signé entre la S.A d'HLM – LE FOYER REMOIS, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total 2 011 000 €, réparti comme détaillé ci-dessous :

- Prêt PLAI de 408 000 €,
- Prêt PLAI Foncier de 144 000 €,
- Prêt PLUS de 1 031 000 €,
- Prêt PLUS Foncier de 428 000 €.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant l'intérêt pour la Ville de voir augmenter l'offre de logements sociaux sur la commune, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation du Foyer Rémois.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Eprenay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 2 011 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 46224 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, et renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2376

**2n-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT INDUSTRIEL ET
COMMERCIAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE VILLEPINTE
POUR LA RENOVATION DE L'ETABLISSEMENT MECS FOYER
SAINTE-CHRETIENNE A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de l'Association de Villepinte, sollicitant la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de deux emprunts, auprès du CIC, l'un portant le n° 1 – 30066 10741 00010459532 prêt professionnel de 2 300 000 € et le seconde le n° 2 – 30066 10741 00010459533 prêt professionnel de 1 000 000 € pour un montant total de 3 300 000 € afin de financer la rénovation de l'établissement MECS Foyer Sainte-Chrétienne situé 3 chemin des forges à Epernay.

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant la proposition du Crédit Industriel et Commercial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Les intervenants

Prêteur : Crédit Industriel et Commercial

Ci-après dénommée le prêteur

L'emprunteur : Association de Villepinte – 40 Rue de Paradis – 75010 PARIS

Ci-après dénommée l'emprunteur

La Ville d'Épernay accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts suivants :

N° 1 - Prêt professionnel - 30066 10741 00010459532 - 2 300 000 €

Objet : Rénovation Etablissement MECS Foyer Sainte-Chrétienne.

Montant de l'opération : 4 672 224 €

Montant du prêt : 2 300 000 € (deux millions trois cent mille euros)

Conditions financières :

Taux : 2,05 %

Frais de dossier : 2 300 €

Le prêt est stipulé à taux fixe.

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année civile.

Conditions de remboursement :

Remboursement : dégressif (définition figurant aux « conditions générales)

Durée totale : 261 mois dont 21 mois de franchise.

Amortissement : 80 trimestrialités de 28 750 €.

La date de la première échéance est fixée au 05.04.2018

Ces échéances comprendront uniquement le capital et seront prélevées le 05 de chaque trimestre suivant. Le montant et la date de paiement des intérêts et de la (des) cotisation(s) d'assurance sont indiqués sur le tableau d'amortissement remis à l'emprunteur.

Les modalités de remboursement de ce crédit et la composition des échéances ressortent des « conditions générales » et du tableau d'amortissement.

Franchise :

Durant la période de franchise de remboursement en capital seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance seront exigibles aux conditions ci-dessus définies dans l'article « Conditions financières ».

Les intérêts seront durant cette période décomptés et payables mensuellement à la fin de chaque mois, et en tout état de cause à la fin de période de franchise.

Taux fixe de 2,05 % l'an selon les conditions ci-dessus définies.

Durée de la période de franchise : 21 mois.

Fin de période de franchise : 05.01.2018.

Taux effectif global (T.E.G.)

T.E.G. par an calculé sur la base du nombre de jours de l'année civile (articles L.313-4 et R.313-1 du code monétaire et financier) de 2,06 % soit un T.E.G. par trimestre de 0,52 %.

Garanties

Le(s) concours est (sont) assorti(s) des garanties prévues aux conditions générales. Par ailleurs, ce (ces) concours sera (seront) mis à disposition de l'emprunteur après matérialisation et prise d'effet de l'ensemble des garanties et conditions particulières ci-après énumérées :

Caution personnelle et solidaire garantie consentie par :

La Ville d'Épernay
7 Bis Avenue de Champagne
BP 505
51331 EPERNAY Cedex

Montant garanti tout compris : 1 150 000 € (garantie associée au crédit référencé) n° 00010459532 Prêt professionnel pour un montant de 2 300 000 €

Caution personnelle et solidaire garantie consentie par :

Département de la Marne
CS 30454 51000 Chalons En Champagne
Représenté par le Président du Conseil Général.
Siret : 22510001500000

Montant garanti tout compris : 1 150 000 € (garantie associée au crédit référencé) n° 00010459532 Prêt professionnel pour un montant de 2 300 000 €

N° 2 - Prêt professionnel - 30066 10741 00010459533 - 1 000 000 €

Objet : Rénovation Etablissement MECS Foyer Sainte-Chrétienne.

Montant de l'opération : 4 672 224 €

Montant du prêt : 1 000 000 € (un million d'euros)

Conditions financières :

Taux : 1,55 %

Frais de dossier : 1 000 €

Le prêt est stipulé à taux fixe.

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année civile.

Conditions de remboursement :

Remboursement : dégressif (définition figurant aux « conditions générales)

Durée totale : 201 mois dont 21 mois de franchise.

Amortissement : 60 trimestrialités de 16 667,67 €.

La date de la première échéance est fixée au 05.04.2018

Ces échéances comprendront uniquement le capital et seront prélevées le 05 de chaque trimestre suivant. Le montant et la date de paiement des intérêts et de la (des) cotisation(s) d'assurance sont indiqués sur le tableau d'amortissement remis à l'emprunteur.

Les modalités de remboursement de ce crédit et la composition des échéances ressortent des « conditions générales » et du tableau d'amortissement.

Franchise :

Durant la période de franchise de remboursement en capital seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance seront exigibles aux conditions ci-dessus définies dans l'article « Conditions financières ».

Les intérêts seront durant cette période décomptés et payables mensuellement à la fin de chaque mois, et en tout état de cause à la fin de période de franchise.

Taux fixe de 1,55 % l'an selon les conditions ci-dessus définies.

Durée de la période de franchise : 21 mois.

Fin de période de franchise : 05.01.2018.

Taux effectif global (T.E.G.)

T.E.G. par an calculé sur la base du nombre de jours de l'année civile (articles L.313-4 et R.313-1 du code monétaire et financier) de 2,06 % soit un T.E.G. par trimestre de 0,52 %.

Garanties

Le(s) concours est (sont) assorti(s) des garanties prévues aux conditions générales. Par ailleurs, ce (ces) concours sera (seront) mis à disposition de l'emprunteur après matérialisation et prise d'effet de l'ensemble des garanties et conditions particulières ci-après énumérées :

Caution personnelle et solidaire garantie consentie par :

La Ville d'Epervay
7 Bis Avenue de Champagne
BP 505
51331 EPERNAY Cedex

Montant garanti tout compris : 500 000 € (garantie associée au crédit référencé) n° 00010459533 Prêt professionnel pour un montant de 1 000 000 €

Caution personnelle et solidaire garantie consentie par :

Département de la Marne
CS 30454 51000 Chalons En Champagne
Représenté par le Président du Conseil Général.
Siret : 22510001500000

Montant garanti tout compris : 500 000 € (garantie associée au crédit référencé) n° 00010459533 Prêt professionnel pour un montant de 1 000 000 €

Assurance emprunteur

Absence de souscription de l'assurance

L'emprunteur personne physique ou le représentant légal de l'emprunteur personne morale et/ou la caution éventuelle n'ayant pas adhéré à l'assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et le cas échéant l'incapacité temporaire et totale de travail, reconnaissant par les présentes que le prêteur leur a proposé cette assurance dont la notice est au contrat. Ils déclarent qu'ils ne sont pas intéressés par cette assurance et qu'ils souhaitent y renoncer de manière définitive, étant parfaitement conscients des conséquences éventuellement dommageables d'une telle renonciation.

Ils demandent au prêteur de conserver le bénéfice du crédit au profil de l'emprunteur malgré l'absence de cette assurance, et déchargent expressément, tant en leur nom qu'au nom de leurs héritiers et ayants-droit, le prêteur de toute responsabilité pouvant découler du fait de cette absence d'assurance. Ils ont donc compris que si un sinistre survenait sur leur tête, il ne serait procédé à aucune prise en charge de remboursement du crédit par une assurance.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association de Villepinte dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Industriel et Commercial, la Ville d'Epernay s'engage à se substituer à l'Association de Villepinte pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 4 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat des prêts qui seront passés entre le Crédit Industriel et Commercial et l'Association de Villepinte.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n°16-2377

**2o-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE
DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de chargé de mission documentaliste afin de renforcer l'équipe du musée municipal,

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes d'animateur à temps complet et un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet afin de nommer les agents qui ont réussi un concours de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet afin de remplacer un agent qui a fait l'objet d'une mutation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- DECIDE la création d'un poste de chargé de mission documentaliste à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire titulaire du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou de niveaux équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, rémunéré sur la base de l'indice brut 340 à 576 du grade d'assistant de conservation.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes d'animateur à temps complet et un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet afin de nommer les agents qui ont réussi un concours de la fonction publique territoriale,

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,

Article 4.- AUTORISE le Maire à signer les contrats et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 5.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Grade : Assistant de conservation

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 5

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs

Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 12

Nouvel effectif : 13

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs

Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 14

Nouvel effectif : 15

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Animateurs

Grade : Animateur

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 7

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : Agents spécialisés des écoles maternelles

Grade : Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 12

Nouvel effectif : 13

Article 6.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2378

2p-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Animation et Attractivité du 8 mars 2016 et de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

1) Subventions d'action

Les Cenelles

500 €

- Participation à l'organisation d'un concert,
les 12 et 13 mars 2016, à l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBACTION

Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie

200 €

- Participation à l'organisation du Congrès départemental
le 10 avril au Palais des Fêtes d'Epervay
Imputation budgétaire : 6574 024 1FC101 POPU FETPATRDIV

2) Subventions exceptionnelles

Boxing Club d'Epervay

5 000 €

- Participation à l'organisation du championnat du monde de boxe féminin,
le 23 avril 2016 au Hall des Sports Pierre Gaspard

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2 000 €

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

3 000 €

Epernay Canoë Kayak

600 €

- Participation à l'achat d'un ponton de débarquement flottant
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

OBV Racing

300 €

- Participation au Rallye Monte Carlo Historique,
du 29 janvier au 4 février 2016
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2379

2q-DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17 à -19, et L 2122-22 et -23,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n°14-04 en date du 14 avril 2014 portant délégation de compétences données au Maire par le Conseil municipal,

Considérant que la Loi NOTRe a introduit une nouvelle délégation possible en matière de subvention,

Considérant que la loi NOTRe a modifié le 7° relatif aux régies comptables de l'article L 2122-22 du CGCT en permettant la délégation au Maire, en sus de la création des régies, leur modification et suppression,

Considérant la nécessité de déléguer ces compétences au Maire afin de garantir une bonne continuité de l'activité communale sur des matières souvent tributaires de délais très courts,

Considérant la nécessité de préciser le montant plafond d'exercice du Droit de Prémption Urbain,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

COMPLETE la délibération n° 14-04 en date du 14 avril 2014,

DECIDE de confier au Maire la compétence de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quel que soit leur montant ;

DECIDE de confier au Maire la compétence de créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

DECIDE de confier au Maire la compétence d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code dans la limite de 760 000 € H.T par Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2380

**2r-DESAFFECTATION ET VENTE DE MATERIELS
DE LA CUISINE CENTRALE**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 mars 2016,

Considérant que la Cuisine centrale a cessé son activité le 21 août 2015,

Considérant que du matériel et du mobilier de production alimentaire, de mise en chauffe et de stockage des denrées n'est plus utilisé et demeure entreposé sur le site,

Considérant qu'une partie du matériel a été redéployée prioritairement dans les satellites de restauration municipaux et autres structures communales en ayant l'utilité,

Considérant que la Ville souhaite vendre ou donner le matériel restant,

Considérant que le CCAS d'Épernay, le GIP Auban-Moët et d'autres repreneurs privés se sont montrés intéressés par une partie des biens,

Considérant que le matériel restant sera mis en vente aux enchères selon un prix minimum fixé,

Considérant qu'un droit d'usage de 10 % du montant des ventes aux enchères réalisées sur le site est appliqué, TVA en sus,

Considérant que préalablement à toute vente ou don il convient de procéder à la désaffectation matérielle du service public de ces biens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation matérielle du service public des biens listés dans les annexes 1, 2 et 3 etc,

PRONONCE leur déclassement du patrimoine communal,

DECIDE de céder au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Epernay moyennant l'euro symbolique les biens figurant dans l'annexe n°1,

DECIDE de céder au GIP Auban-Moët moyennant la somme de 4 190 € les biens figurant dans l'annexe n°2,

DECIDE de céder à Lauriane Voile moyennant la somme de 480 € les biens figurant dans l'annexe n°3,

DECIDE de céder à RS LOC moyennant la somme de 4 000 € les biens figurant dans l'annexe n°4,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à mettre aux enchères sur le site de vente aux enchères « Web-enchères », les biens figurant dans l'annexe n°5, en prévoyant un prix minimum en deçà duquel le bien ne sera pas vendu aux enchères,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles et nécessaires à ces ventes.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 abstention : M. William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2381

3a-CONTRAT DE VILLE –PROGRAMMATION 2016

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville, pour la période 2015-2020,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 9 mars 2016,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les orientations retenues dans le cadre du Contrat de Ville de la Ville d'Epernay,

Considérant qu'au regard des objectifs poursuivis par le Contrat de Ville, lors du Comité de pilotage du 29 février 2016 a été validée la programmation pour l'année 2016 et proposée une répartition financière selon les projets déclinés selon le tableau ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat et des différents financeurs,

AUTORISE le Maire à verser les participations de la Ville selon le tableau ci-annexé et les modalités suivantes :

- une avance de 50 % du montant de la subvention dès la notification ;
- le versement du solde au vu de la réalisation de l'action ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes suivants :

6184/824/VCV832/Actions

6574/824/VCV832/Actions

6574/824/VCV832/Prévention

6574/824/VCV832/Horprogram

6574/90/VEI833/Autres

6574/90/VEI833/autoecins

6574/824/VCV832/Santé
6574/90/VEI833/vitivini
6574/824/VCV832/maisenfant

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes suivants :

74718/824/VCV832/Actions
74718/824/VCV832/frcommun
74718/824/VCV832/santé
74718/90/VEI833/pconduire

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 4 abstentions : Mme Hélène PERREIN, M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS).

M. Claude MARECHAL ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2382

**3b-BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE
ATTRIBUTION**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010 et 26 novembre 2012 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 8 mars 2016,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 9 mars 2016,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Madame Arife SENGUN, la somme de 1 000 € ;
Madame Dioukou DIALLO, la somme de 1 000 € ;
Madame Maïlys CUVELIER, la somme de 1 000 € ;
Madame Sanije KRASNIQI, la somme de 1 000 € ;

Monsieur Fabien PICARD, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Fabrice ROBIN, la somme de 1 000 € ;
Madame Mélissa COSTA DA ROCHA, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Julien LAMPENOIS, la somme de 1 000 € ;
Madame Amélie VION, la somme de 1 000 € ;
Madame Anna AVETISYAN SMOYAN, la somme de 1 000 € ;
Madame Laura PARRED, la somme de 1 000 € ;
Madame Tiphonie BARON PERCHAT, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Jeffrey SALMON, la somme de 1 000 € ;
Madame Aïssatou BAGAYOKO, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Hasnaoui FILALI, la somme de 1 000 € ;

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le code au préalable ou l'obtention du code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école;

- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école.

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Madame Céline DEFAUX, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Aurélie FOUQUET, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Anas HAMMOUDI, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Marie-Sarah ZAOUIA, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Jessica GRUYER, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Sarah EL BOUCHIKHI, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Leila BEROUAG, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Madame Karine LEFEVRE, la somme de 1 000 € ;
Madame Hasna PERTOIS, la somme de 1 000 € ;
Madame Jeanne NGO NSOGA, la somme de 1 000 € ;

ADOPTE l'attribution d'un complément bourse au permis aux Sparnaciens ayant déjà bénéficié de la bourse au permis, à la personne suivante :

Monsieur Adama BALLO, la somme de 200 € ;

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CIVIL
PCONDUIRE

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2383

**4a-SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE
RELATIVE A L'ORGANISATION DU RAID AVENTURE**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15.2115 du 14 décembre 2015 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2016,

Vu le projet de convention partenariale ci-annexée et ses documents,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 8 mars 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay organise conjointement avec la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, la Ville de Tours-sur-Marne, le Club de Prévention, le Foyer Le Téo, l'entrepot' d'Aÿ et l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne, une épreuve sportive dite le "Raid Aventure" le mercredi 13 et jeudi 14 avril 2016,

Considérant que ce Raid Aventure est une manifestation sportive dont l'objectif est de sensibiliser les adolescents aux pratiques sportives en relation avec la nature et l'environnement, telles la course d'orientation, le canoë, le tir à l'arc, l'escalade, le VTT et aussi d'autres activités à caractère ludique,

Considérant qu'il a pour vocation d'encourager la mobilité des jeunes pour une meilleure connaissance de leur environnement et de favoriser les échanges,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention partenariale liant la Ville d'Epernay, la Ville de Tours-sur-Marne, la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, Le Foyer le Téo, le Club de Prévention, l'Entrepot' d'Aÿ et l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne, précisant les obligations respectives des parties,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention partenariale entre les parties définissant les modalités d'organisation du Raid Aventure dont le projet est annexé à la présente délibération,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte MPTADOS.524.60632.MPT

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2384

**4b-ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF BAFA A COÛT ZERO**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 8 mars 2016,

Considérant l'intérêt d'apporter une aide au financement du B.A.F.A aux jeunes qui répondent aux critères d'attribution,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe d'une aide financière individuelle destinée aux jeunes passant le B.A.F.A, d'un montant de 850 € maximum en contrepartie de la réalisation d'un stage pratique de 14 jours, non rémunéré, au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs de la Ville d'Epernay.

VALIDE les conditions d'attribution rappelées dans le projet de convention annexé,

AUTORISE la signature par le Maire, ou son représentant, de la convention d'aide au BAFA à conclure avec le bénéficiaire ou son représentant légal.

DIT que l'aide financière sera versée directement à l'organisme de formation, sur présentation d'un devis dans un premier temps, puis d'une facture attestant la présence du stagiaire à la formation.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 2ED240 20 6228 JEUN PROJET JEUN.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2385

**4c-CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LE SUPERMARCHE NETTO**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 mars 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay et Netto souhaitent mettre en place une convention de mécénat, pour l'organisation du festival « Voi(x)-là l'été »,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que Netto apportera une contribution financière en tant que « Mécène Officiel » à l'organisation du festival « Voix-là l'été » 2016, et à ce titre versera 800 € (huit cents euros) en faveur de la Ville d'Epernay,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera le soutien de Netto à cette manifestation,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce mécénat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le don de 800 € de Netto,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

CONFIRME que cette somme sera exclusivement affectée à la réalisation du festival « Voix-là l'été » 2016, en recettes à la ligne CAC267 312 7478 CULT et en dépenses à la ligne CAC267 312 6232.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2386

**4d-CHANTIER DES COLLECTIONS DU MUSEE D'EPERNAY
RENOUVELLEMENT ET CREATION DE POSTE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2016 de la Commune,

Vu le projet de réhabilitation du Musée, de poursuivre le travail de récolement et de reconditionnement des 130 000 objets de collection du musée, dans le cadre d'un chantier mis en place à cette fin, et de renouveler d'une part un poste d'assistant du patrimoine et d'en créer un supplémentaire, tous deux dédiés à cette mission.

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 mars 2016,

Considérant la nécessité de poursuivre le travail de récolement et de reconditionnement des 130 000 objets de collection du musée, dans le cadre d'un chantier mis en place à cette fin, et de renouveler d'une part un poste d'assistant du patrimoine et d'en créer un supplémentaire, tous deux dédiés à cette mission.

Considérant que ces opérations sont subventionnables à hauteur de 50 % par l'Etat,

Considérant la nécessité de solliciter les subventions auprès de cette entité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter la participation financière de l'Etat, à hauteur de 50 %, pour le chantier des collections du musée et la création de poste d'assistant de conservation du patrimoine, à signer tout document afférent, et à solliciter l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses et des travaux correspondants.

INDIQUE que lesdites recettes seront imputées sur le compte 1312 322 CBA256 du Budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2387

**4e-ORGANISATION DE DEUX ACTIONS EN PREFIGURATION
AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2016

Vu le projet d'organiser, au titre des actions de préfiguration du Label Pays d'Art et d'Histoire, d'une part, une action de sensibilisation au patrimoine architectural, urbain et paysager et, d'autre part, une création originale intitulée « Histoire d'un soir »,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 8 mars 2016,

Considérant que cette opération est subventionnable par l'Etat à hauteur de 50 %,

Considérant qu'il convient de mobiliser l'aide du ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace - Champagne -Ardenne – Lorraine, pour cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention mobilisable et à signer tout document relatif à cette demande,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes VAU837/820/74718/CULT et du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epemay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2388

**4^{fi}-PROGRAMME DE NUMERISATION, RESTAURATION ET
TRAITEMENT DU FONDS ANCIEN DE LA MEDIATHEQUE
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2016 de la commune,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 8 mars 2016,

Considérant que, d'une part, la poursuite de la numérisation de journaux anciens et de menus des maisons de champagne du fonds ancien de la médiathèque et, d'autre part, des interventions fongicides dans ses réserves, sont nécessaires,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de ces opérations,

Considérant que la numérisation d'ouvrages et d'intervention fongicide sont subventionnables par l'Etat à hauteur de 50 % maximum du montant total HT,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation du projet de numérisation et d'intervention fongicide, estimé à 13 350 € TTC, soit 11 125 € HT,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

INDIQUE que les recettes seront imputées sur les comptes 1311 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE et 1312 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2389

**4f2- PROGRAMME DE NUMERISATION, RESTAURATION ET
TRAITEMENT DU FONDS ANCIEN DE LA MEDIATHEQUE
RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2016 de la Commune,

Vu la volonté de poursuivre la politique de restauration et de numérisation de documents d'archives et la nécessité de restaurer, relier et numériser les tables décennales 1893-1902 et 1903-1912 et le registre des mariages de 1897 ainsi que restaurer et numériser deux atlas de plans de ville des années 1840-1850, un plan des ateliers de chemins de fer de l'Est de la fin du 19^{ème} siècle et un plan de l'hôpital Auban-Moët datant de 1893 ;

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 8 mars 2016,

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine soutient les services d'Archives dans leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 % sur le coût hors taxes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération de restauration, de reliure et de numérisation de documents d'archives relatifs aux tables décennales 1893-1902 et 1903-1912 et au registre des mariages de 1897 ainsi que l'opération de numérisation de deux atlas de plans de ville des années 1840-1850, d'un plan des ateliers de chemins de fer de l'Est de la fin du 19^{ème} siècle et d'un plan de l'hôpital Auban-Moët datant de 1893 pour un montant total estimé à 4 166,66 € HT soit 5 000 € TTC.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention afférente et à signer tout document relatif, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

INDIQUE que ladite recette sera imputée sur le compte CBA 272 1322 323 ARCH du Budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2390

5a-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2016

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2016,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2016, les réseaux aériens ERDF, ORANGE et Eclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'effacement des réseaux aériens pour les rues suivantes :

Rue des Huguenots (130 ml) section rue des Jancelins/rue Montlhéry
Rue Maupin (52 ml)
Rue Chaude Ruelle (230 ml) section rue de Vignolles/place Carnot
Rue René Herr (120 ml)
Rue de Bernon (425 ml)

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux ERDF, ORANGE et éclairage public sur les voies retenues citées ci-avant.

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux ERDF et ORANGE appartient au SIEM et que celle concernant l'éclairage public appartient à la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le SIEM et ORANGE,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV 706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2391

**5b-CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE PASSAGE DE DEUX
RESEAUX VINAIRES COMPLEMENTAIRES SOUS LA RUE LOCHET
A LA MAISON DE CHAMPAGNE PERRIER-JOUET POUR
LE RACCORDEMENT D'UNE FUTURE CUVERIE**

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-502 en date du 22 septembre 2014,

Considérant que la Maison de Champagne Perrier-Jouët possède des cuveries rue de Bernon,

Considérant que la Ville d'Epernay a autorisé, par délibération n°14-502 en date du 22 septembre 2014, la Maison de Champagne Perrier-Jouët à créer un réseau vinaire afin d'effectuer le raccordement à sa future cuverie de 26 000 hl située rue Lochet avec les cuveries existantes de la rue de Bernon à Epernay,

Considérant la nécessité de raccorder 2 tuyaux vinaires complémentaires afin de relier cette nouvelle cuverie aux cuveries sises rue de Bernon,

Considérant que des travaux de voirie effectués par la Ville d'Epernay auront lieu en 2016 rue de Bernon,

Considérant que la Maison de Champagne Perrier-Jouët souhaite coordonner ses travaux de raccordement avec ceux entrepris par la Ville d'Epernay afin d'éviter d'éventrer le domaine public au moment de la création de la future cuverie,

Considérant que la Maison de Champagne Perrier-Jouët sollicite une nouvelle autorisation de passage de deux réseaux vinaires sous la voie publique ainsi qu'un droit de passage réservé exclusivement et ce, pour une durée de vingt ans afin de raccorder la future cuverie située rue Lochet avec les cuveries existantes en passant sous le domaine public communal,

Considérant que cette autorisation est consentie moyennant la somme de 132 euros par an (cent trente-deux euros) selon les tarifs de location de la délibération du Conseil Municipal n°15-2115 en date du 14 décembre 2015 relative aux tarifs municipaux, révisable annuellement,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les modalités de passage de réseau,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour autorisation de passage de deux réseaux vinaires complémentaires sous la rue Lochet ainsi que le droit de passage exclusif à la Maison de Champagne Perrier-Jouët et tout document relatif à cette affaire.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : M. William RICHARD).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2392

**5c-MODIFICATION PORTANT SUR LES MODALITES D'UN CONTRAT
PREALABLE A LA CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
SITUE 1, RUE DE LA JUSTICE DE PAIX ET 2, RUE HENRI-MARTIN
A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15-2133 en date du 14 décembre 2015 portant promesse de vente de l'ensemble immobilier sis 1 rue de la Justice de Paix et 2 rue Henri-Martin au profit de la SARL AZA,

Vu l'occupation des locaux par le Conseil des Prud'hommes, l'Epicerie sociale de la Ville d'Eprenay et l'Accueil de jour,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 10 mars 2016,

Considérant qu'une promesse de vente ne peut être signée en l'absence de constatation de la désaffectation et du déclassement de locaux à usage du public,

Considérant que la désaffectation et le déclassement sont à constater avant la signature de l'avant contrat,

Considérant la nécessité d'abroger partiellement la délibération n° 15-2133 en ce qu'elle autorise la signature d'un compromis de vente préalablement à la désaffectation des lieux publics,

ABROGE partiellement la délibération n°15-2133 en ce qu'elle autorise la signature d'un compromis de vente préalablement à la désaffectation des lieux publics,

ACCEPTE de l'acquéreur tout engagement unilatéral d'acquérir les locaux dans un délai imparti.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2393

**5d-AVIS MOTIVE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE
POUR LES POMPES FUNEBRES DE LA VALLEE**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la S.A.R.L Pompes Funèbres de la Vallée de la Marne, 79, avenue du Maréchal Foch à Epernay, en vue d'obtenir l'autorisation de création d'une chambre funéraire,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 14 mars 2016,

Considérant l'intérêt pour la population sparnacienne de disposer d'équipements de proximité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à l'autorisation de création d'une chambre funéraire demandée par les Pompes Funèbres de la Vallée de la Marne.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 MARS 2015

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Nicole LESAGE, représentée par M. Jean-Michel LLORCA.

Délibération n° 16-2394

**6- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application de la délibération du 14 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 21 décembre 2015, de confier à Maître Sara NOURDIN, SCP FOSSIER-NOURDIN, de représenter la Ville d'Epernay et de défendre ses intérêts dans l'affaire l'opposant à M. ABDELLAOUI.

2°) Le 22 décembre 2015, de souscrire les services de la société LOGITUD pour la maintenance du progiciel de gestion des équipements sportifs et de loisirs PLANITECH. Le contrat prend effet, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée d'un an. Il sera renouvelable deux fois par reconduction tacite, dans la limite de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et ce, moyennant la somme de 1 464 € H.T.

3°) Le 22 décembre 2015, de souscrire les services de la société LOGITUD pour la maintenance du progiciel de gestion des élections. Le contrat prend effet, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée d'un an. Il sera renouvelable deux fois par reconduction tacite, dans la limite de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et ce, moyennant la somme de 1 991,60 € H.T.

4°) Le 22 décembre 2015, de souscrire les services de la société OPERIS pour la maintenance ainsi que la télé-maintenance du logiciel de gestion des cimetières. Le contrat prend effet, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée d'un an. Il sera renouvelable quatre fois par reconduction tacite, et ce, moyennant la somme de 1 280,70 € H.T.

5°) Les 22 et 23 décembre 2015, de mettre des locaux et des équipements sportifs à la disposition des associations Valenca Danse, Kickboxing Sparnacien et Epernay Triathlon Pays de Champagne.

Ces mises à dispositions seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an. Le montant de la redevance de chaque association sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation des équipements mis à leur disposition.

6°) Le 11 et 25 janvier, 10 et 22 février, et 2 mars 2016, d'accepter les indemnisations de :

- 447,90 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état de deux barrières sises place Léon-Bourgeois, suite à un accident de la circulation, le 10 septembre 2015.
- 19 371,73 euros, correspondant au montant des réparations, franchise et vétusté déduites, suite à l'endommagement d'appareillages électriques, dans le quartier de la rue de Reims, suite à une surtension sur le réseau ERDF, le 12 juin 2014.
- 1 268,62 euros, correspondant au coût de remise en état du toit du marché couvert, suite à son accrochage par la remorque d'un poids-lourd qui manœuvrait, le 21 mai 2015.
- 284,34 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état de deux plots sis avenue de Champagne, suite à la mauvaise manœuvre d'un véhicule lourd, le 4 août 2015.
- 6 840,92 euros, correspondant au montant de l'indemnité valeur à neuf, venant en complément de l'indemnisation déjà perçue d'un montant de 19 371,73 euros, pour l'endommagement d'appareillages électriques, dans le quartier de la rue de Reims, suite à une surtension sur le réseau ERDF, le 12 juin 2014.

7°) Le 20 janvier 2016, de mettre à la disposition du Foyer Jacques-Paul-BRU, afin d'organiser une exposition d'œuvres réalisées par les résidents de l'association, la salle d'exposition de la médiathèque centre-ville, du 29 janvier au 16 février 2016, et ce, à titre gracieux.

8°) Le 20 janvier 2016, de mettre à la disposition de la Ville de Pierry, le broyeur dont la Ville d'Épernay est copropriétaire avec la CCEPC, et ce, moyennant la somme de 77 euros par an.

9°) Le 26 janvier 2016, d'accueillir Florence Arnould pour quatre spectacles de contes, à l'école SAINTONGE et à la médiathèque Daniel-Rondeau, les 27, 29 et 30 janvier 2016, et ce, moyennant la somme de 1 400 € T.T.C.

10°) Le 27 janvier 2016, de conclure un marché pour l'entretien des espaces publics extérieurs avec l'entreprise CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS, pour les deux lots du marché :

- Lot n°1 : « quartiers de Bernon, Bernon Village, Vignes Blanches, Rosemont et Fertiline », et ce, moyennant la somme de 106 434,24 € T.T.C. par an.

- Lot n°2 : « quartiers de la Ferme à l'Hôpital et le Mont Bernon », et ce, moyennant la somme de 61 101,12 € T.T.C. par an.

11°) Le 27 janvier 2016, de consentir à Madame RAGON épouse WEIDMANN, une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type IV, sis au 11, rue des Huguenots à Épernay, du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, et ce, moyennant la somme de 482,31 € par mois.

12°) Le 27 janvier 2016, de consentir à M. TOULLEC une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis 1, boulevard du Cubry à Épernay, du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, et ce, moyennant la somme de 390 € par mois.

13°) Le 27 janvier 2016, de consentir à Madame GAMEL, une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type II, sis au 11, rue des Huguenots à Épernay, du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, et ce, moyennant la somme de 308,94 € par mois.

14°) Le 28 janvier 2016, de conclure un marché pour le remplacement, la mise à niveau, la centralisation de l'exploitation du contrôle d'accès et des systèmes péagers de trois parkings avec l'entreprise XEROX BUSINESS SOLUTIONS, et ce, moyennant la somme de 709 340,30 € T.T.C.

15°) Le 1^{er} février 2016, en collaboration avec l'association ARTHEMUS, d'organiser deux représentations « Parcours poétique et musical », dans les médiathèques d'Épernay, le 27 février 2016, et ce, moyennant la somme de 740 € T.T.C.

16°) Le 1^{er} février 2016, en collaboration avec l'association BULLE DES JEUX d'organiser trois rendez-vous « Jouez le jeu », dans les médiathèques d'Epernay, les 5 février, 1^{er} avril et 31 octobre 2016, et ce, moyennant la somme de 200 € T.T.C.

17°) Le 4 février 2016, de prendre toute mesure pour défendre les intérêts de la Ville dans le contentieux l'opposant à Madame FOLLEREAU.

18°) Le 4 février 2016, d'organiser avec Olivier SAUZEREAU astrophotographe, une exposition de panneaux photographiques, 4 interventions scolaires et une conférence, dans les médiathèques d'Epernay du 2 mars au 2 mai 2016, et ce, moyennant la somme de 3 250 € T.T.C.

19°) Le 4 février 2016, de consentir au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une convention d'occupation pour la mise à disposition d'un local de 100 m² sis 18 rue Chocatelle à Epernay, adapté à l'accueil de ses services. Cette convention est consentie pour la période du 4 février au 31 décembre 2016. Elle se reconduira tacitement dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et ce, moyennant un montant trimestriel de 3 825 €.

20°) Le 5 février 2016, de mettre à la disposition du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNR) une caméra thermique de type FLIR E40 BX ainsi qu'une valise de transport du 8 février au 27 février 2016, et ce, à titre gracieux.

21°) Le 8 février 2016, de conclure l'avenant n°1 relatif au marché 15.22 pour les travaux de requalification du parking des Arcades avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION. Le montant de cet avenant représente une plus-value s'élevant à 200 797,82 € T.T.C. et se décompose comme suit :

-lot technique n°1 Gros Œuvre – Désamiantage : plus-value de 157 409,21 € T.T.C.

-lot technique n°3 Courant Fort : moins-value de 21 622,80 € T.T.C.

-lot technique n°4 Courant Faible : plus-value de 24 453,82 € T.T.C.

-lot technique n°6 Métallerie : plus-value de 27 871,75 € T.T.C.

-lot technique n°7 local d'exploitations – Carrelage CVP : plus-value de 12 685,85 € T.T.C.

22°) Le 16 février 2016, de consentir à la société SPARNADIS une convention d'occupation concernant un local de 14,5 m², rue Chocatelle situé à l'arrière du 46 rue Saint-Thibault, pour le stockage des conteneurs à déchets, du 23 février 2016 au 31 décembre 2019, et ce, moyennant la somme de 66 € TTC le m² par an.

23°) Le 16 février 2016, de consentir à la société PRESTIGE BURGER une convention d'occupation concernant un local de 5 m², rue Chocatelle situé à l'arrière du 46 rue Saint-Thibault, pour le stockage des conteneurs à déchets, du 23 février 2016 au 31 décembre 2019, et ce, moyennant la somme de 66 € TTC. le m² par an.

24°) Le 16 février 2016, de consentir à la EURL CREMONT une convention d'occupation concernant un local de 3 m², rue Chocatelle situé à l'arrière du 46 rue Saint-Thibault, pour le stockage des conteneurs à déchets, du 23 février 2016 au 31 décembre 2019, et ce, moyennant la somme de 66 € TTC le m² par an.

25°) Le 23 février 2016, d'accepter la mise à disposition, à des fins de stationnement, d'un terrain d'une superficie 2 858 m², sis rue Emile DUCHATEL à Epernay, appartenant à PLurial Novilia, compte tenu des travaux de réhabilitation du parking des Arcades, et ce, à titre gracieux.

26°) Le 23 février 2016, de mettre, par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un jardin sis lieudit « La Femme Morte », à la disposition de Mme GEORGIN d'une superficie de 150 m², à compter du 1^{er} mars au 31 décembre 2016, et ce, moyennant une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Cette mise à disposition sera renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

27°) Le 23 février 2016, de consentir à Madame GODART, une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III, sis au 7, Allée de la Montagne Pelé à Epernay, du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017, et ce, moyennant la somme de 492,82 € par mois.

28°) Le 25 février 2016, de mettre gracieusement à la disposition de :

- Mme la directrice de l'école élémentaire CRAYERE, une salle du bâtiment 2, les lundis de 15 H 45 à 17 H 15 et les mercredis de 13 H 15 à 15 H 45, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016, afin d'organiser des cours de langue.

- M. le directeur de l'école élémentaire VIGNES BLANCHES, les mercredis de 16 H 00 à 18 H 30 et les samedis de 8 H 30 à 11 H 30 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016, afin d'organiser des cours de langue.

29°) Le 29 février 2016, de conclure un marché de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre de conservation du Musée Régional d'Archéologie et du Vin de Champagne avec le groupement suivant :

- Hugues Fontenas Architectes/FL &Co/ Eléments Ingénieries/ C & E. Ingénierie/
Fabrice BOUGON/Sous-Traitant HYTECC, et ce, moyennant la somme de 324 000 € T.T.C.

30°) Le 1^{er} mars 2016, de confier à Dijeton BLLACA la création d'une vidéo en anglais présentant la commission Jeunes qui sera diffusée lors du lancement de la semaine du cinéma britannique, au cinéma Le Palace, le 19 mars 2016, et ce, moyennant la somme de 100 €.

31°) Le 1^{er} mars 2016, dans le cadre de la manifestation intitulée « Fête de la Bière » de confier au producteur « Come on Tour », l'organisation d'un concert avec le groupe « BILLY HORNETT », place Hugues-Plomb, le 4 juin 2016 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 793,50 € T.T.C.

32°) Le 1^{er} mars 2016, d'organiser avec l'association 45 TOUR, une lecture musicale intitulée « Les cromosaures de l'espace » à la médiathèque Daniel-Rondeau le 12 mars 2016, et ce, moyennant la somme de 710 euros.

33°) Le 1^{er} mars 2016, d'organiser avec la société « Les Ateliers de la Boîte à musique », deux ateliers d'éveil musical, le 12 mars et le 11 juin 2016, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 455 € T.T.C.

34°) Le 2 mars 2016, de conclure un marché pour l'acquisition de livres non scolaires, documents sonores non musicaux, CD et DVD avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : L'APOSTROPHE – « Documents imprimés non équipés (adulte et jeunesse) », et ce, moyennant un montant compris entre 23 900 € H.T et 34 000 € H.T maximum.

- lot n°2 : RENOV'LIVRES – « Documents imprimés plastifiés et équipés (adulte et jeunesse) », et ce, moyennant un montant compris entre 33 000 € H.T et 41 000 € H.T maximum.

- lot n°3 : GAM ANNECY – « CD musicaux et documents sonores non musicaux », et ce, moyennant un montant compris entre 8 400 € H.T et 15 000 € H.T maximum.

- lot n°4 : COLACO – « DVD », et ce, moyennant un montant compris entre 5 000 € H.T et 12 000 € H.T maximum.

Le marché est conclu du 2 mars 2016 au 31 décembre 2016, il est renouvelable une fois par tacite reconduction pour une période d'un an.

35°) Le 3 mars 2016, d'accepter le don actuel et les dons futurs consentis par Epernay Patrimoine et d'intégrer dans le patrimoine culturel de la Ville d'Epernay des documents originaux papier, des copies numériques ainsi que des objets relatifs à l'histoire sparnacienne.

36°) Le 3 mars 2016, de mettre par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, une parcelle cadastrée BM 44, à la disposition de M. SCHNEIDER d'une superficie de 462 m², à compter du 1^{er} avril au 31 décembre 2016, et ce, moyennant une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are.

37°) Le 7 mars 2016, de souscrire les services de la société LOGITUD pour la maintenance du module « COMEDEC » qui permet les échanges d'informations d'Etat-civil avec les préfectures et notaires équipés de ce système. Ce contrat prendra effet à compter du 18 février au 31 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 520,01 € H.T.

38°) Le 8 mars 2016, dans le cadre de l'accueil de loisirs des mercredis du mois de mars, de confier à l'auto-entreprise « Atelier 14 », l'animation de l'atelier poterie, du 9 au 30 mars 2016, à la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 180 €.

38°) Les 11, 14, 18, 19, 20, 25, 29, janvier, 1^{er}, 4, 5, 12, 15, 22, février, 1^{er}, 3, mars 2016 de mettre :

-un local de stockage en sous-sol du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- l'POSEPC, en portant modification de la décision n°15-1247 du 8 juin 2015, pour un remplacement du local n°12 par le local n°8.

- Epernay Jumelages, en portant modification de la décision n°15-1248 du 8 juin 2015, en remplacement du local n°11 par le local n°15.

- Rotary Club d'Epernay, le n°11 d'une surface de 8 m², à compter du 25 janvier 2016 au 31 décembre 2016, renouvelable par tacite reconduction pour 1 an dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et ce, moyennant la somme de 160 € par an.

-les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- Le Sporting Club des Portugais d'Epernay, la grande salle et le foyer, le 13 février 2016, de 9 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 170 €.

- M.OZDEMIR, la grande salle, le 20 février 2016, de 8 H 00 à 4 H 00, et ce, moyennant la somme de 785 €.

- l'Amicale des Employés de la Ville d'Epernay, la grande salle, le 27 février 2016, de 9 H 00 à 2 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Cochonnet Sparnacien, la salle moyenne, le 21 février 2016, de 10 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 430 €.

- Moto-Club d'Epernay, l'espace jeunes, le 14 février 2016, de 8 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'Association Bernon Loisirs, l'espace jeunes, le 12 février 2016, de 9 H 00 à 1 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.

- Crédit Agricole du Nord-Est, la salle moyenne, le foyer et la cuisine, le 25 février 2016, de 9 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 865 €.
- le Cercle de Bridge, la salle moyenne, le 28 février 2016, de 13 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 340 €.
- le Club des Chiffres et des Lettres, l'espace jeunes, le 5 mars 2016, de 14 H 00 à 18 H 00, et le 6 mars 2016 de 8 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Harmonie des Chemins de Fer, la grande salle, de 10 H 00 à 18 H 30, le 13 mars 2016, et ce, moyennant la somme de 410 €.
- M. GUMUS, la grande salle, le foyer, les loges et la cuisine, le 19 mars 2016, de 7 H 00 à 3 H 00, et ce, moyennant la somme de 785 €.
- le Sporting Club des Portugais, la salle moyenne, le foyer et la cuisine, le 6 mars 2016, de 8 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.
- les Amis de la Quine, l'espace jeunes, le 25 mars 2016, de 9 H 00 à 1 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.
- l'Amicale des Anciens SMURFIT-SOCAR, le foyer et la cuisine, le 17 mars 2016, de 9 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Accordéon Club du Cœur, la grande salle et la cuisine, le 27 mars 2016, de 8 H 30 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 685 €.
- Comité de quartier La Goësse, la grande salle, le 5 mars 2016, de 14 H 00 à 2 H 00, et ce, moyennant la somme de 510 €.
- l'Amicale des Employés de la Ville, l'Espace Jeunes, le 24 mars 2016, de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'Association « Rêves », la grande salle, le 26 mars 2016, de 10 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 300 €.
- Sparnamusic, l'espace jeunes, le 13 mars 2016 de 9 H 30 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 90 €.
- l'Ecole intercommunale de Musique d'Epernay et sa région, la grande salle, le balcon, le foyer et l'espace jeunes, le 17 mars 2016 de 20 H 30 à 23 H 00, et le 18 mars 2016 de 20 H 30 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mme PERCHAT, du 15 janvier à 17 H 45 au 18 janvier 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme URSPRUNG, du 22 janvier 2016 à 17 H 45 au 25 janvier 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme GE, du 29 janvier 2016 à 17 H 45 au 1^{er} février 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme MOREAUX, du 25 mars 2016 à 17 H 45 au 28 mars 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- l'Association « Les Cenelles », le 11 mars 2016 à 17 H 45 au 14 mars 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- le Sporting Club Portugais d'Epernay, le 26 février 2016 à 17 H 45 au 29 mars 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

- le Centre Culturel et Culturel d'Epernay, la grande salle de l'Espace Bernon Animation, du 1^{er} février au 5 juillet 2016, tous les dimanches de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'association des diabétiques de la Marne, la salle 1, du 4 février au 17 mars 2016, et ce, à titre gracieux.
- Pôle Social Départemental de la Croix Rouge, la salle 1, du 22 février au 4 juillet 2016, le lundi de 13 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mmes COULIBALY, LAADAM, et FLITI, la salle de danse, tous les vendredis de 18 H 00 à 20 H 00, du 26 mars au 27 mai 2016, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- Secours Populaire Français-Antenne d'Épernay, le 14 janvier 2016, de 9 H 00 à 15 H 00, et ce, à titre gracieux.

- M. AOULAD, du 5 février à 18 H 00 au 8 février 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 274 €.

- L'Etoile Sparnacienne, du 19 février à 18 H 00 au 22 février 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Club de Prévention, du 11 février à 16 H 00 au 12 février 2016 à 8 H 30, et ce, à titre gracieux.

- Le Centre Culturel et Culturel d'Épernay, du 26 février à 18 H 00 au 29 février 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mme CAKIR, du 11 mars 2016 à 18 H 00 au 14 mars 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 274 €.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- l'association JOB 51, le 19 janvier 2016 de 13 H 30 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux.

- l'association JOB 51, le 22 février 2016 de 13 H 30 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

- l'ASPTT Épernay Section Athlétisme-Santé-Loisirs, le 22 janvier 2016, de 17 H 30 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 31,50 €.

- M. TAGHOUTI, du 27 janvier 2016 à 17 H 00 au 1^{er} février 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

- M. TAGHOUTI, du 9 février 2016 à 17 H 00 au 15 février 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 328 €.

- Mme REHORST, du 15 janvier 2016 à 17 H 00 au 18 janvier 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- l'Association Entr'Aide, du 19 février 2016 à 17 H 00 au 22 février 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'Association « Amnesty International », du 26 février 2016 à 17 H 00 au 29 février 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Mme CRINY DE VERTEUIL, du 8 avril 2016 à 17 H 00 au 11 avril 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- l'Association « Suce ton pouce », le 23 février 2016 de 13 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente Belle Noue, à la disposition de :

- Mme LATOUR, du 12 février à 17 H 00 au 15 février 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- l'A.I.M.A.A, du 18 mars à 17 H 00 au 21 mars 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

39°) Les 22 décembre 2015, 1^{er}, 4, 15, 23 février, et 3 mars 2016, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2146, 2217 à 2232, 2251 à 2255, 2271 à 2276, 2299 à 2300, 2313 à 2318, 2325 à 2327 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
La Directrice Générale des Services